

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST**

Direction en charge : Pôle Ressources / Finances

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2024 – Budget annexe « Petite Enfance »
de la Communauté de Communes de Forez-est

Le 27 mars 2024 à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 14 mars 2024 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la Maison de la commune (Théâtre du Forum, 11 bis rue Gambetta).

Présents : Mme Françoise DUFOUR, M. Gilles DUPIN, Mme Catherine PALMIER, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, M. Georges SUZAN, , M. Christian BLANCHARD, , M. Michel NEEL, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Jacques DE LEMPS, M. Jean-François RASCLE, M. Pascal VELUIRE, , Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Sylvie DELOBELLE, M. Jean-Marc GALLEY, Mme Mireille GIBERT, M. Mathieu MOURAGNE, Mme Catherine POMPORT, M. Georges REBOUX, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, Mme Catherine EYRAUD, M. Laurent THOMAS, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, M. Thomas CHABANNES, M. Philippe MIKHAILOFF, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Gérard MONCELON, M. Laurent MIOCHE, , Mme Régine TERRAILLON, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, M. Marc TISSEUR, M. Didier BERNE, M. Patrick DEMMELBAUER, M. Pierre SIMONE, M. Gilles COURT, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, M. Bruno COASSY, Mme Ghislaine DUPUY, M. Jean-Luc LAVAL, M. Pascal TISSOT, M. Robert FLAMAND, M. Michel BONNAND, M. Jean-Pierre BRUYERE, Mme Brigitte CHANCRIN, M. Dominique DECHANDON, M. Gérard DUBOIS, , Mme Catherine RIOUX, Mme Valérie TISSOT,

Pouvoirs : M. Sylvain DARDOULLIER donne pouvoir à M. Jacques LAFFONT, Mme Maryvonne MOUNIER donne pouvoir à M. Michel NEEL, M. Claude MONDESERT donne pouvoir à M. Jean-Marc GALLEY, M. Christian MOLLARD donne pouvoir à Mme Régine TERRAILLON, M. Bruno CHALAYER donne pouvoir à M. Jean-François RASCLE, M. Christophe LALLEMAND donne pouvoir à M. Michel BONNAND, M. Bertrand VALLA donne pouvoir à M. Gérard DUBOIS, Mme Véronique CHAVEROT donne pouvoir à M. Didier BERNE.

Absents remplacés : M. Patrick MATHIEU est remplacé par M. Jérémie TROTTET, M. Gilbert GRATALOUP est remplacé par M. Patrick THIVILLIER.

Absent excusé : M. Jérôme PIGERON

Absent : M. Jérôme BRUEL

Secrétaire de séance : Marc TISSEUR

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de membres présents : 59
Nombre de membres supplées : 2
Nombre de pouvoirs : 8
Membres absents non représentés : 2
Nombre de votants : 69
Nombres de vote
POUR : 69
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPAV :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,

Vu la délibération du 6 juillet 2022 approuvant l'adoption de la nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2023,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2024.025.07.02 en date du 7 février 2024 du conseil communautaire de la communauté de communes Forez-Est portant Débat d'Orientations Budgétaires pour 2024,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 7 mars 2024,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Le budget annexe Petite Enfance devrait réaliser sur l'exercice 2023 :

- un déficit de sa section d'investissement de 499 822,37 €, qui devra être repris en section d'investissement du budget 2024.
- un excédent de sa section de fonctionnement de 0,10 € sur l'exercice, conduisant à un résultat de clôture de fonctionnement identique.

Le budget primitif 2024 envisage le report des 0,10 € de ce résultat de clôture en section de fonctionnement.

Le budget annexe Petite Enfance 2024 devra également reprendre des restes à réaliser en dépense à hauteur de 45 245,04 €.

CONTENU

Compte tenu des dépenses et recettes prévues en 2024, le budget primitif « Petite Enfance » s'équilibrera comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 4 533 809,00 €
 - Recettes : 4 533 809,00 €
- Section d'investissement :
 - Dépenses : 2 023 020,64 €
 - Recettes : 2 023 020,64 €

VOTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- Approuver le budget primitif « Petite Enfance » de la Communauté de Communes de Forez-Est pour l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessous :

1) les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement au niveau du chapitre.

Fonctionnement - Recettes	CA 2021	CA 2022	Prévision 2023	Réalisé 2023	BP 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	-	0,05	-	-	0,10
013 - Atténuations de charges	70 079,67	88 867,06	56 000,00	109 992,25	65 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	633,00	-	1 406,00	1 406,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	436 084,16	483 317,19	438 500,00	492 162,29	421 550,00
74 - Dotations, subventions et participations (hors subv'équilibre)	1 774 789,49	1 793 185,67	1 540 322,00	2 050 899,91	1 770 678,00
74 bis - Subvention d'équilibre du BP	1 352 508,05	1 469 657,71	2 137 297,00	1 180 509,32	2 275 174,90
75 - Autres produits de gestion courante	2,79	1,46	-	20 789,80	-
76 - Produits financiers	-	-	-	-	-
77 - Produits exceptionnels	14 870,77	7 835,63	-	-	-
TOTAL :	3 648 334,93	3 843 497,77	4 172 119,00	3 855 759,57	4 533 809,00

Fonctionnement - Dépenses	CA 2021	CA 2022	Prévision 2023	Mandaté 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	428 769,29	412 199,21	572 515,00	493 735,41	704 280,17
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 512 453,23	2 667 310,57	3 026 000,00	2 896 268,91	3 193 502,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	-	-	-	-	-
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 687,05	72 433,41	99 400,00	93 159,78	96 215,83
65 - Autres charges de gestion courante	624 545,69	670 970,37	438 369,00	355 807,25	517 381,00
66 - Charges financières	18 584,94	20 584,21	15 741,00	13 122,84	12 430,00
67 - Charges exceptionnelles	1 294,68	-	21 500,00	3 665,28	10 000,00
TOTAL :	3 648 334,88	3 843 497,77	4 173 525,00	3 855 759,47	4 533 809,00

2) les inscriptions budgétaires de la section d'investissement au niveau du chapitre.

Investissement - Recettes	CA 2021	CA 2022	Prévisions 2023	Mandaté 2023	RAR 2023	BP 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	815 634,27	-	632 713,24	632 713,24	-	-
021 - Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	-	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 687,05	72 433,41	99 400,00	93 159,78	-	96 215,83
041 - Opérations patrimoniales	24 945,30	-	-	7 700,71	-	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	200 271,08	155 411,39	329 319,87	221 132,46	-	214 000,00
13 - Subventions d'investissement	12 396,50	1 935 700,00	1 537 531,24	4 360,00	-	1 712 804,81
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-	-
21 - Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
23 - Immobilisations en cours	7 754,70	6 171,22	-	7 620,82	-	-
TOTAL :	1 123 688,90	2 169 716,02	2 598 964,35	966 687,01	-	2 023 020,64

A B
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240212703-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Investissement - Dépenses	CA 2021	CA 2022	Prévision 2023	Mandaté 2023	RAR 2023	BP 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	481 829,39	-	-	-	499 822,37
020 - Dépenses imprévues (investissement)	-	-	-	-	-	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	633,00	1 406,00	1 406,00	-	1 406,00
041 - Opérations patrimoniales	24 945,30	-	-	-	-	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	119 891,83	121 265,60	120 000,00	114 955,94	-	83 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	9 224,40	-	-	-	-	43 400,00
204 - Subventions d'équipement versées	-	-	-	-	-	-
21 - Immobilisations corporelles	119 682,52	197 043,97	303 999,00	198 777,80	41 416,04	360 464,00
23 - Immobilisations en cours	1 331 774,24	736 230,82	2 173 559,35	1 151 369,64	-	993 512,23
TOTAL :	1 605 518,29	1 537 002,78	2 598 964,35	1 466 509,38	41 416,04	1 981 604,60
					A	B
					A + B =	2 023 020,64

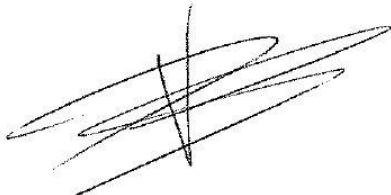
- De déléguer à Monsieur Le Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur Le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président
M. Pierre VERICEL



Le secrétaire de séance
M. Marc Tisseur



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 – www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240212703-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Date de mise en ligne : 11/04/2024